



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
(MFBCDE)

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET POUR RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE
TECHNIQUE CHARGEE D'APPUYER LE BURUNDI DANS LES NEGOCIATIONS ET LE SUIVI DES CONVENTIONS
MINIERES-SECTEUR TERRES RARES**

N° de référence : N° D10501/AMI/PRCIEG/2018

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Services de Consultant : Recrutement d'un consultant individuel pour appuyer le Burundi dans les négociations et le suivi des conventions minières-secteur des Terres Rares

No de Don : IDA D049-BI

N° d'identification du Projet : P149176

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet publié au portail électronique Development Business Online du 19 Septembre 2016 (Site web : www.devbusiness.com)

1. Le *Gouvernement de la République du Burundi* a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et se propose d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat pour **appuyer le Burundi dans** les négociations et le suivi des conventions minières-secteur des Terres Rares.
2. Sans être exhaustif, le rôle du Consultant sera de : (i) analyser le marché des Terres Rares, (ii) analyser le contrat signé entre Rainbow Mining Burundi (RMB) et l'acheteur du concentré Thyssen Krupp, (iii) élaborer un document contenant la méthodologie et le mode de calculs de la valeur du concentré des Terres Rares exportée ainsi que de la Taxe ad valorem à payer tenant compte de la nature et des coûts des déductions conformément à la loi, (iv) animer un atelier de restitution dans lequel prendront part entre autres les représentants de Rain Bow Mining Burundi (RMB) et les représentants du Gouvernement en l'occurrence l'Office Burundais des Recettes (OBR) et l'Office Burundais des Mines (OBM).
3. Le *PRCIEG*, agissant en tant qu'Agence d'exécution du projet, invite tout Consultant individuel International éligible intéressé par la présente mission et ayant une expérience confirmée dans le domaine de la mission, à manifester son intérêt à proposer les services ci-dessus décrits en fournissant les informations suivantes : une lettre de motivation et un curriculum vitae précisant la qualification du Consultant, les expériences ou missions réalisées, les références similaires, en y annexant les copies légalisées des diplômes et attestations ainsi que tous autres documents justificatifs.
4. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.



5. La mission sera réalisée par un Consultant individuel disposant des compétences avérées en matière de commercialisation des Terres Rares et doit remplir les conditions minimales ci-après :
 - Avoir un niveau universitaire en droit avec une spécialisation dans la commercialisation des minerais ;
 - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans le domaine de commercialisation des minerais de manière générale y compris la commercialisation des Terres Rares.
 - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des négociations des contrats miniers,
 - Avoir réalisé avec succès au moins deux missions similaires
6. La mission sera réalisée sur une durée maximale de 45 experts-jours pendant 60 jours successifs à partir de la date de mise en œuvre du contrat.
7. Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de « Sélection de Consultants Individuels (CI) » en accord avec les Procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons IDA, de Janvier 2011 révisées en juillet 2014.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations complémentaires relatives à la mission à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service suivantes : de lundi à Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, Vendredi de 8h00 à 12h00 (heures locales). Les Termes de Référence de la mission pourront être retirés ou envoyés à ceux qui en feront la demande par email aux adresses mentionnées ci-dessous ou peuvent être consultés sur le site du PRCIEG : www.prcieg.bi
9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être livrées (en personne, par courrier ou par E-mail) à l'adresse suivante au plus tard le **Vendredi 15 Juin 2018 à 10h00'** (heure locale) avec la mention :

« Réponse à l'AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° D10501/AMI/PRCIEG/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE CHARGÉE D'APPUYER LE BURUNDI DANS LES NEGOCIATIONS ET LE SUIVI DES CONVENTIONS MINIERES »

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Attention : Monsieur le Coordonnateur du PRCIEG

51, Boulevard du Japon, Nouveau Building des Finances, 2^{ème} Etage, Bureau n° 202,

BP 922, Bujumbura, Burundi, Tél: +257 22 25 27 59

E-mail: prcieg.app@gmail.com